



ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Brevet de technicien supérieur agricole BTSA

Durée de la formation en lycée agricole en formation initiale : 2 ans (ou 1 an en cas de dispense d'épreuves), avec la possibilité d'acquisition progressive des 120 ECTS en semestrialisation.

Voies de formation :

formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

Enseignements communs à toutes les spécialités :

Le tronc commun des BTSA permet d'acquérir des compétences pour appréhender des enjeux professionnels, économiques et sociaux, afin de devenir un professionnel responsable et un citoyen actif, capable de s'ouvrir aux autres et au monde et d'appréhender les transitions.

Nature du diplôme : diplôme national de niveau 5 (bac +2).

Atouts des établissements :

taille humaine, mises en situation professionnelle sur l'exploitation ou l'atelier technologique de l'établissement, vie étudiante et internat.



Poursuite d'études

- Préparer un second BTSA en 1 an, pour acquérir des compétences complémentaires
- La moitié des titulaires d'un BTSA poursuivent des études, majoritairement en **licence professionnelle (1 an)**
- De multiples opportunités existent également pour **intégrer une grande école :**

Je suis en 2^e année de BTSA*	Concours agro voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou après le BTSA, avec admission en école nationale d'agronomie précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales d'ingénieur agronome
	Concours véto voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou l'année qui suit l'obtention du diplôme, avec admission en école nationale vétérinaire précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales vétérinaires
	Concours paysage Possibilité de préparer le concours au sein d'une classe préparatoire ATS paysage en 1 an	Écoles nationales supérieures de paysage
	Concours agro voie « apprentissage »	Écoles nationales d'ingénieur agronome

*Plus d'informations sur les concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie, vétérinaires et de paysage, notamment les spécialités de BTSA éligibles :

<http://concours-agro-veto.net> et <http://ecole-paysage.fr>

Les écoles privées d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'agriculture recrutent également à bac+2. Plus d'informations sur les passerelles existantes sur le site de chacune des écoles.

Comment s'inscrire ?

- Les demandes d'inscription dans les classes préparant au diplôme de BTSA des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, en formation initiale scolaire ou en apprentissage, se font chaque année sur la plateforme nationale : <http://parcoursup.fr>



BTSA

Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole ACS'AGRI

La spécialité « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACS'AGRI) forme à des métiers de pilotage d'entreprises agricoles. Une option est spécifique aux territoires ultramarins et peut être dispensée dans les établissements présents dans ces territoires.

209 formations réparties sur le territoire national



Elles sont proposées via Parcoursup®, dont 113 en apprentissage.

Elles sont ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général.

5 formations en options territoires ultramarins sont ouvertes en Martinique, Guadeloupe, Guyane, à La Réunion et en Nouvelle Calédonie.

Enseignements professionnels de la spécialité



Les compétences visent le pilotage stratégique des entreprises agricoles et leur conduite dans une perspective de multiperformance et de résilience pour conduire ou accompagner le changement, dans le cadre des transitions climatiques et agroécologiques. Dans les territoires ultramarins, les enseignements tiennent compte des spécificités de l'agronomie tropicale.

Insertion professionnelle

→ **96%** des diplômés de cette spécialité, entrés sur le marché du travail, sont en emploi 33 mois après l'obtention du diplôme (taux net d'emploi).

→ Secteurs d'emploi

Les principaux secteurs d'emploi sont la production agricole (exploitations agricoles), les entreprises de travaux agricoles ruraux et forestiers (ETARF), les groupements d'employeurs agricoles et ruraux. Les diplômés peuvent également s'insérer dans le secteur commercial, les organismes du secteur du conseil et des services à l'exploitation agricole, les organismes du contrôle, de la recherche et de la formation.

→ Fonctions visées par le diplôme/spécialité

Les métiers principalement visés sont chef d'exploitation ou responsable d'entreprise agricole, gérant ou chef de culture ou responsable d'atelier d'élevage, technicien conseiller, inspecteur ou contrôleur.



51%

des diplômés dans cette spécialité poursuivent ou reprennent des études, dont 44% jusqu'au grade licence (licence professionnelle majoritairement)

Un enseignement de qualité en lien avec le vivant.



laventureduvivant.fr

agriculture.gouv.fr